



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 21 MAI 2021, 8 H TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE

Veillez noter que cette séance sera enregistrée et sera éventuellement disponible pour visionnement à partir du site Internet de la Ville.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION – *Règlement URB-02-07 modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats »*
4. ADOPTION – *Règlement URB-03-11 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage »*
5. ADOPTION – *Règlement URB-05-05 modifiant le « Règlement URB-05 de construction »*
6. ADOPTION – *Règlement URB-07-04 modifiant le « Règlement URB-07 sur les dérogations mineures »*
7. ADOPTION – *Règlement URB-08-02 modifiant le « Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »*
8. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)
9. PÉRIODE DE QUESTIONS ⁱ
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ Les citoyens sont invités à poser leur question par courriel à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca jusqu'à 8 h le jour de la séance (soit le vendredi 21 mai 2021 à 8 h). Les questions seront posées en séance et les réponses dépersonnalisées (anonymement) seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

Un enregistrement de la séance sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.